

Cher-e camarade,

La commission exécutive du 22 juin a permis de faire le point sur l'avancée des repères lycées en vue du CNU de Sète en octobre prochain.

Concernant l'architecture nouvelle des repères lycées, une réorganisation des sous parties à l'intérieur de la première partie (le « chapeau commun ») a été effectuée afin de la rendre plus lisible. En effet, le texte actuel est une somme d'ajouts et donnait lieu à beaucoup de redondances.

Tu trouveras, ci-dessous, l'architecture globale modifiée qui a été présentée à la commission exécutive nationale du 22 juin 2012. Aujourd'hui, grâce au travail du pôle lycées, **nous sommes en mesure de présenter des repères lycées concernant les parties I et II** (dans la partie III - la voie professionnelle - seul le passage concernant les CCF sera modifié).

Un débat a eu lieu en ce qui concerne la partie voie générale (II/ B/) suite aux discussions du pôle lycée du 21 juin. Il s'agissait de trancher entre deux propositions pour pouvoir continuer l'écriture du texte :

- soit un rééquilibrage entre les trois séries existantes L, ES et S pour mettre fin à la hiérarchie des séries entre elles
- soit la suppression des séries et la création d'une seule série générale.

Le débat au sein de la CEx a fait apparaître un attachement à l'une ou l'autre des propositions et a été tranché par un vote. 12 camarades se sont prononcés pour la création d'une seule voie générale tandis que 13 autres camarades se sont déterminés sur un rééquilibrage entre les 3 séries. C'est donc ainsi que sera écrit le texte qui sera présenté à la Commission exécutive de septembre pour être validé et envoyé aux syndicats départementaux pour discussion et amendements.

Bien syndicalement,

Samuel Serre  
Secrétaire national en charge du pôle lycée